

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022 À 20H00

L'an deux mille vingt deux, le vingt du mois d'octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 14 octobre 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : O. LAURENT a donné pouvoir à C. VEILLARD
G. PIOT a donné pouvoir à M. VANNEL
I. PILLON a donné pouvoir à M. SURJUS

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaires pour la séance : H. PERDRIELLE et C. VEILLARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 15, procurations : 3, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 22 septembre 2022
- Délibérations
 - Location de l'étang communal
 - Convention d'aide aux commerces de proximité
 - Convention déploiement du numérique dans les écoles
 - Convention Enedis câblage sur terrain communal
- Divers
 - Projets d'aménagements du Comité Consultatif des Jeunes (CCJ)
 - Sobriété énergétique dans les bâtiments communaux
 - OAP route de Marennes
 - Exercice Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - Financement transport classes transplantées école
 - Extinction nocturne éclairage public
 - Questions diverses

PROJETS D'AMÉNAGEMENT CCJ (présenté par C. Veillard et le CCJ)

Nina Fiorletta (terminale), Emile Gardais (3ème) et Titouan Nivollet (4ème) sont présents au conseil municipal pour représenter le comité consultatif des jeunes (CCJ).

Nina explique comment le projet d'aménagement a été conçu à partir du questionnaire élaboré il y a un an par le CCJ. Ils présentent un projet pour les jeunes collégiens et lycéens, en 2 phases :

- phase 1 : à côté de l'aire de jeu actuelle, installation de jeux de parcours pour les 8-14 ans, des agrès de street workout et de fitness ;
- phase 2 : au fond du stade ; mise en place d'un skate park, d'une piste de pumptrack, et d'une piste de vélo pour les petits.

J.-P. Badia demande si l'aire de glisse pourrait être moins goudronnée et plus naturelle. C. Garcia-Eboli demande à ce qu'il y ait des arbres, les jeunes du CCJ répondent que cela est prévu.

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 22 SEPTEMBRE 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221020-01

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL (présenté par C. Garcia Eboli)

Dans l'attente de retours des services de l'État sur la faisabilité d'aménagements de l'étang, il est proposé de prolonger le bail actuel pour un an.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221020-02

CONVENTION D'AIDE AUX ENTREPRISES « FINANCER L'INVESTISSEMENT DE MON COMMERCE DE PROXIMITÉ » (présenté par H. Perdrielle)

La région ayant pris une nouvelle délibération pour renouveler ce dispositif d'aides, il convient que la commune signe une nouvelle convention. Les conditions de mise en œuvre restent les mêmes qu'auparavant : 50% d'aide (15% commune, 15% agglo, 20% région) sur un montant de 10 000 € à 20 000 € HT de travaux d'investissement.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221020-03

CONVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DE LA SUBVENTION « UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES » (présenté par B. Péchon)

Dans le cadre de l'appel à projet pour le socle numérique (mise en place de VPI vidéoprojecteur interactif et d'un ENT espace numérique de travail scolaire), Vienne Condrieu Agglomération a postulé, c'est donc elle qui va recevoir les subventions pour ces projets. Les communes vont financer les travaux de câblage des VPI. Cette convention permet de définir le rôle de chacun dans ce cadre.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20221020-04**CONVENTION ENEDIS CÂBLAGE SUR UN TERRAIN COMMUNAL (présenté par J.-P. Badia)**

Afin de réaliser les opérations de raccordement des futures constructions, Enedis soumet une convention de servitude à la commune. Cette servitude concerne la parcelle communale cadastrée C0842 (limitrophe aux parcelles vendues) située 72 chemin du Verger 38200 Villette-de-Vienne.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES**SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (présenté par J. Lepré)**

Afin de limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie, la commission bâtiment propose :

- d'installer des enregistreurs de température dans les salles communales (en particulier les classes) afin d'étudier l'inertie des bâtiments ;
- de mettre des thermomètres dans les salles communales afin de distinguer la température réelle de la température ressentie;
- de viser une température de 21°C dans les classes pendant le temps scolaire.

J. Lepré explique les difficultés de régulations liées aux équipements existants (plancher chauffant ancienne génération).

La salle polyvalente est très utilisée et le chauffage est à la demande ; la commission envisage de supprimer un des deux modes, le plus long, pour éviter que les associations l'utilisent.

La commune doit réfléchir sur des évolutions à long terme (isolation, changement de mode de chauffage, etc).

OAP ROUTE DE MARENNES (présenté par J. Tissot)

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU engagée par la commune, il est proposé de finaliser les grandes lignes de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au bord de la route de Marnnes.

Les éléments retenus sont ceux évoqués lors du conseil municipal du 22 septembre 2022 :

- création d'une zone Ua en front de route départementale
 - profondeur de 47 m par rapport au talus ouest de la route actuelle (*la valeur de 45 m évoquée au conseil du 22/09/22 était due à une erreur de calcul*)
 - retrait de 19 m minimum pour l'implantation des bâtiments (par rapport au talus ouest de la route actuelle)
 - rez-de-chaussée intégralement commercial
 - préservation de 20% de pleine terre végétalisée
 - préservation de 2 arbres feuillus [Ce dernier point est discuté car il risque de compliquer les aménagements de voirie, mais conservé finalement]
- zone Ub sur le reste du tènement

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 17 – abstention : 1 – contre : 0).

EXERCICE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) (présenté par J.-P. Badia)

Cet exercice, pratique et ludique, à la manière d'un jeu de rôle, permet de tester la mise en place du plan de sauvegarde qui doit impliquer le plus de monde possible. Cet exercice peut simuler des inondations mais pas uniquement et son financement est pris en charge par le SIRRA.

Les pompiers peuvent-ils nous proposer plusieurs dates ? Est-ce possible un week-end ?

FINANCEMENT TRANSPORT CLASSES TRANSPLANTÉES ÉCOLE (présenté par H. Perdrielle)

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour financer le transport en car des classes transplantées prévues à l'école. Deux classes ont prévu de partir et les devis de car présentés s'élèvent à un total de 5627 €. Il est demandé au conseil de donner un accord de principe en vue de l'inscription, par la suite, de ces sommes au budget 2023.

O. Laurent soulève la question que chaque année ces prix augmentent et que cette année ne partent que 2 classes contre 3 l'année dernière, est-ce qu'à terme ça doit être un forfait ? Cette question est renvoyée à la commission finance.

Voté à l'unanimité (17 votants / pour : 16 – abstention : 1 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 1).

EXTINCTION NOCTURNE ÉCLAIRAGE PUBLIC (présenté par J.-P. Badia)

rappel : Lors du précédent conseil, a été votée l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit.

Des questions sont encore à traiter : choix des horaires, sélection des lieux à éteindre et ceux à garder éclairés. Dans l'état actuel des choses, proposition est faite de garder constamment allumé le poste des Serventières qui alimente les Serventières, la mairie, la place de la poste, le parking des médecins, l'église, la rue de l'Église, et le chemin du Verger entre la rue de l'Église et la route de Chuzelles.

Une autre question à étudier serait l'installation de luminaires se mettant en route avec détection de présence.

Cette réflexion n'est pas assez aboutie pour présenter quelque chose de clair, la commission voirie doit encore approfondir le sujet.

En ce qui concerne les caméras : il faut vérifier l'impact de cette extinction car nous n'avons aucune certitude.

J. Lepré apporte des éléments financiers : c'est le poste des Serventières qui coûte le plus cher, et les postes de la piscine et la rue de la Forge.

CURAGE DES FOSSÉS (présenté par J.-P. Badia)

La commune a récupéré cette année les fossés de l'AFR et une enveloppe de 5 000 euros avait été mise au budget afin de les entretenir. Un élagage a été effectué pour 4800 euros. Or J.-P. Badia juge indispensable de curer le bief Vacons et le fossé vers la Poire. Il estime cette action à 2 jours de travail par l'entreprise. Il demande donc d'allouer une nouvelle enveloppe de 1800 € TTC pour effectuer ces travaux

Un plan de curage des fossés va être mis en place.

Voté à l'unanimité (18 votants / pour : 14 – abstention : 4 – contre : 0).

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE SUR UN TERRAIN DE LA SPMR (présenté par J. Tissot)

La DDT de Grenoble demande au maire sa position par rapport à l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques sur 14 ha. Ce terrain appartient à la SPMR et dépend du périmètre de sécurité. L'agriculteur qui exploite actuellement ces terrains est d'accord pour ce changement de destination.

COMMERCES (présenté par A. De Sousa)

L'installation des panneaux commerces sera faite avant la fin du mois de novembre.

FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS (présenté par M. Vannel)

M. Vannel signale qu'elle doit souvent aller à Vienne pour l'urbanisme. Jusqu'à présent, ces trajets étaient faits en véhicule municipal, cela ne pouvant plus être fait en raison du marquage de ce véhicule en voiture de police municipale, comment sont pris en charge les frais de transport ? La réponse actuelle est que les indemnités d'élus permettent de prendre en charge ces frais.

CHANGEMENT DE PROJET D'UNE ASSOCIATION (présenté par H. Perdrielle)

La commission associations interroge le conseil concernant la subvention exceptionnelle attribuée à l'association Arts Villettois pour la création d'un atelier enfants qui n'aura pas lieu cette année. Maintient-on cette subvention à Arts Villettois ?
Contre 12, 6 abstentions

ÉQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE (présenté par J. Lepré)

La nouvelle policière municipale a transmis la liste du matériel nécessaire pour compléter son équipement :

- menottes, porte menottes, 155,90 TTC
- bombe au poivre, support, 50 € (avec une demi-journée de formation nécessaire)
- bâton de défense télescopique 168 TTC (avec une demi-journée de formation nécessaire)

D'autres dépenses sont à prévoir en complément, notamment une perche pour attraper les chiens errants et la caisse pour les garder ensuite.

Voté à la majorité (18 votants / pour : 16 – abstention : 1 – contre : 1).

V. Grillet interroge la commission voirie sur la durée de stationnement en zone bleue. La commission a choisi de passer la durée à 1h30.

J.-P. Badia demande au conseil de réfléchir à comment la mairie pourrait agir pour permettre aux habitants d'avoir un RDV dans un délai raisonnable avec un médecin, notamment pour les nouveaux arrivants qui ne parviennent pas à trouver de médecin à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h42.

Le maire,

Les secrétaires,